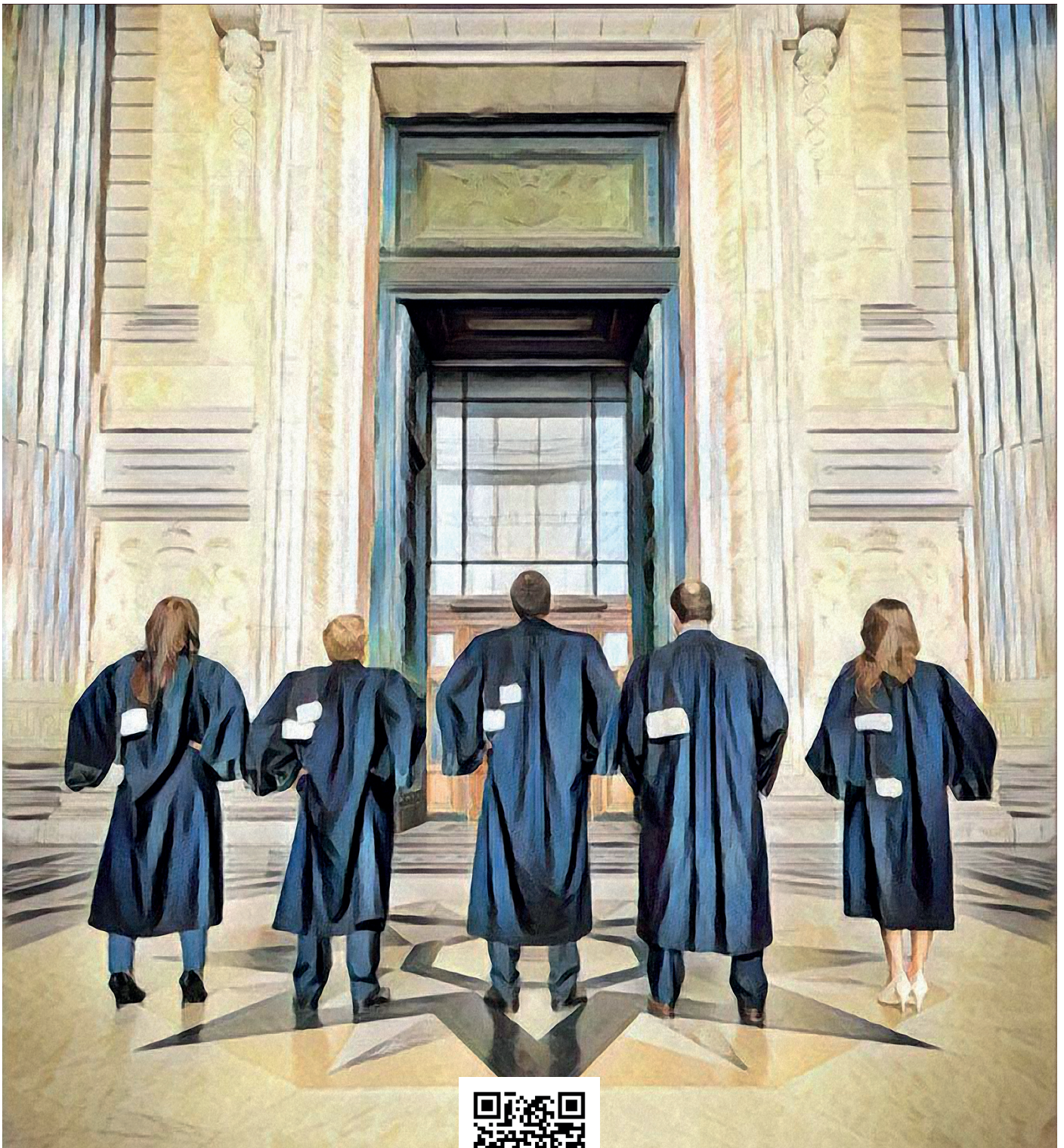


Conférence
du jeune
barreau



Le , PÉRIODIQUE

Année judiciaire 2019-2020 – N° 1 – Septembre 2019 - Novembre 2019



© Photo : Anthony Lackner



Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

Votre avenir professionnel? Comme sur des roulettes!



Le monde juridique évolue sans cesse. Alors mieux vaut avoir un partenaire fiable pour vous accompagner.

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés.

ing.be/privalisservices



SOMMAIRE

05

ÉDITORIAL

Par Jérôme Henri

06

LA COMMISSION

Présentation de la commission
2019-2020

11

ACCUEIL DES STAGIAIRES



BILLETS D'ACCUEIL

du Bâtonnier, du Vice-président et
du Délégué des stagiaires

LA SICILE

Compte rendu
de M^e Emmanuel Plasschaert

LA REVUE 2019

Compte rendu
de M^e Olivier Piret-Gerard



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte rendu
de M^e Anne Reul

MOSAIC

L'association choisie par la Conférence du
jeune barreau pour cette année 2019-2020

LA VOIX DE LA CONFÉRENCE

La réforme du stage expliquée et détaillée

24

LES PRIX BOELS & LE JEUNE

Découvrez les lauréats de l'année 2019

25

LE PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Présentation de l'énoncé

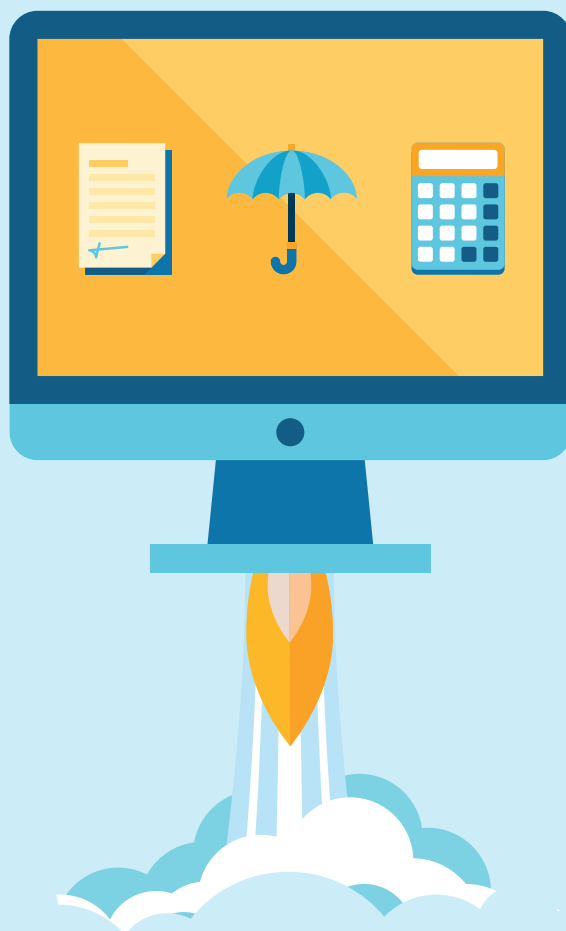
35

L'AGENDA

Le calendrier des formations, colloques,
MDF, MDE et événements en bref...

FACILITEZ VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

GRÂCE À NOS OUTILS EN LIGNE



SMARTSTART ONLINE

Créez, modifiez ou
cessez votre activité



COMPASS

Protégez votre activité,
votre famille et votre
personne



SMARTSALARY

Traitez les salaires et
visualisez les résultats
en un clin d'oeil

BESOIN DE CONSEILS SPÉCIFIQUES ?

Envoyez un e-mail à entreprendre@partena.be ou prenez
rendez-vous avec un de nos experts au 078/78.78.33

WWW.PARTENA-PROFESSIONAL.BE/OUTILS



Entreprendre avec les entrepreneurs

ÉDITORIAL

Rejoignez-nous !

Le Jeune Barreau est votre chez vous.

Rejoignez-nous !

*Pour un instant, qu'il dure une heure
ou un an.*



Les occasions seront nombreuses, alors pourquoi hésiter ?

Détendez-vous à Delft en septembre avant de vous envoler pour la Birmanie en février.

Partagez vos passions sportives, œnologiques ou architecturales lors de nos nombreuses activités, organisées au Palais ou ailleurs.

Déchaines-vous à l'occasion de la soirée « Back at the Bar » du 20 septembre prochain, de nos afterworks ou encore de la Grande Rentrée du Jeune Barreau du 17 janvier 2020.

Perfectionnez-vous à l'aide de nos formations, notamment en anglais et en néerlandais juridique.

Accompagnez-nous aux commémorations des 75 ans de la libération des camps de Auschwitz-Birkenau.

Investissez-vous en défendant vos opinions au nouveau concours d'éloquence « J'Accuse... ! » qui, pour la première fois cette année, vous offrira une tribune unique pour dénoncer les situations d'injustice, de discrimination ou d'inégalité.

Soutenez avec nous l'ASBL Mosaïc qui offre un soutien éducatif et récréatif à des jeunes Bruxellois.

Notre équipe est prête à vous accueillir et il ne manque plus que vous, vos envies, vos idées, vos passions et vos rires.

Parce que vous êtes le Jeune Barreau et que nous avons hâte de construire notre projet ensemble.

Je forme le souhait d'un souvenir à partager avec vous, celui de cette année.
Alors rejoignez-nous !

Jérôme HENRI
Président de la Conférence du
jeune barreau de Bruxelles



LA COMMISSION 2019-2020



Président
Jérôme HENRI
Avenue R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
☎ 02 770 56 24
☎ 02 770 52 15
✉ jh@bazacle-solon.eu



Vice-président
Panagiota BALOJI
Rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles

☎ 02 318 25 74
☎ 02 318 66 07
✉ panagiota.baloji@live.be



Ancien président
Anne-Claire DOMBRET
Avenue Molière, 256
1180 Bruxelles

☎ 02 344 50 56
☎ 02 344 55 65
✉ acd@kalamian.be



Orateur de rentrée
Cavit YURT
Rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles

☎ 02 511 511 3
☎ 02 791 555 9
✉ c.yurt@avocat.be



Directeur
Audrey LACKNER
Avenue Louise, 523
1050 Bruxelles

☎ 02 600 52 00
☎ 02 600 52 01
✉ info@audreylackner-avocat.com

LES COMMISSAIRES

**Secrétaire****Rédacteur en chef**

Essya KASTALLY

Avenue R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles

☎ 02 770 56 24

☎ 02 770 52 15

✉ ek@bazacle-solon.eu

**Trésorier - Sponsoring**

Nicolat GILLET

Place A. Leemans, 20
1050 Bruxelles

☎ 02 343 13 60

☎ 02 347 05 65

✉ nicolas.gillet@dewitlawoffice.be

**Officier de bouche**

Caroline HEYMANS

Rue de Wynants, 23
1000 Bruxelles

☎ 0479 65 97 36

☎ 02 503 80 11

✉ c.heyman@dnh-legal.be

**Activités scientifiques****Midis de la formation**

Arnaud HAMANN

Boulevard Brand Whitlock, 132
1200 Bruxelles

☎ 02 737 10 40

☎ 02 737 10 45

✉ ah@d-lawfirm.be

**Secrétaire adjoint****Rédacteur en chef adjoint**

Sandra BORNIET

Avenue Jacques Pastur, 6A
1180 Bruxelles

☎ 02 374 99 73

☎ 02 375 86 49

✉ sandra.borniet@malaw.be

**Trésorier - adjoint****Sponsoring adjoint**

Thomas METZGER

Avenue Louise, 523
1050 Bruxelles

☎ 02 600 52 00

☎ 02 600 52 01

✉ tmetzger@buylelegal.eu

**Officier de bouche****adjoint**

Sophia AZZOU

Boulevard de la Woluwe, 62
1200 Bruxelles

☎ 02 240 90 00

☎ 02 240 90 01

✉ sophia.azzoug@pnt.be

**Activités scientifiques****Colloques**

Benjamin JESURAN

Avenue Louise, 480/9
1050 Bruxelles

☎ 02 290 39 00

☎ 02 390 39 39

✉ bjесuran@hvd.com

**Responsable des activités
scientifiques adjoint**

Quentin VANDERSMISSEN

Rue Général Leman, 24
1040 Bruxelles

☎ 02 478 63 24

☎ 02 649 08 12

✉ qv@mediateurs.legal

**Responsable des activités
culturelles et sportives**

Thomas HAZARD

Avenue Tedesco, 7
1160 Bruxelles

☎ 02 663 14 41

☎ 02 663 30 81

✉ th@xirius.be

Conférence
du jeune
barreau**Secrétaire****administrative**

Patricia THOELÉN

Place Poelaert, 1
1000 Bruxelles

☎ 02 508 66 43

☎ 02 519 85 61

✉ secretariat@cjbb.be

LE MOT DU BÂTONNIER



Chères consœurs,
Chers confrères,
Chers amis de la Conférence,

Notre barreau ne serait pas ce qu'il est sans la Conférence, et je profite de ce petit mot pour remercier tous ses acteurs, qui chaque année réussissent le pari de nous rassembler pour un nombre croissant d'activités sérieuses, culturelles ou ludiques.

Les rassemblements de la Conférence permettent aux avocats de se connaître vraiment, par-delà les dossiers, les audiences, le travail solitaire, les courriels ; ses activités nous mettent sur la voie de la confraternité bienveillante et de la solidarité joyeuse : comme notre barreau serait triste et vain, s'il devait s'en passer !

On sait la tentation qui anime certains régimes d'assimiler les avocats aux clients qu'ils défendent ; mais reconnaît-on que certains confrères, par abus de stress, d'ignorance des autres ou de cupidité malsaine, vivent leurs causes comme des combats de gladiateurs au point d'imaginer que les procès se gagnent comme des duels, au prix de coups de Jarnac ou de grossièretés ?

En nous permettant de nous rencontrer et de nous reconnaître sans artifices, en faisant la part belle à l'éloquence, la vraie, celle qui permet de plaire, d'émouvoir et de convaincre, la Conférence contribue à forger cette confraternité qui n'appartient qu'à nous.

Car aucune loi, aucun ministre de la justice, aucun juge, aucun procureur, aucun client, aucun robot ne peut empêcher les avocats qui se connaissent et se respectent, de se faire confiance, de se croire sur parole, de s'accorder des délais ou de se comprendre ...

Pour cette nouvelle année judiciaire, je forme le vœu que tous les avocats aient à cœur de participer aux activités de la Conférence ... et substituent partout la bienveillance et la courtoisie à la haine et à la zizanie.

Je vous souhaite une formidable année judiciaire !

Michel FORGES
Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles



LE BILLET DE LA VICE-PRÉSIDENTE



Tel Athos, Porthos et Aramis,
Euphrosyne, Thalie et Aglaé,
Le Bon, la Brute et le Truand,
ou encore l'entrée, le plat et le dessert,
Avez-vous déjà remarqué que beaucoup de choses vont
souvent par trois ?

À cette liste, nous pouvons désormais ajouter les trois
missions qui sont dévolues à la fonction de vice-président
de la Conférence du jeune barreau :
Préparer, siéger et présider.

Mes chers Confrères,
Chers amis,

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous adresse ces
mots en ma qualité de vice-présidente de la Conférence
pour cette nouvelle année judiciaire.

Après avoir été élue à ce poste lors de l'assemblée générale
du 21 juin dernier, c'est enthousiaste et passionnée
que, tout en épaulant la commission administrative
actuellement en place, je m'attèle à la réalisation de ma
première mission : préparer l'année judiciaire 2020-2021.
Toujours dans l'objectif de proposer une formation
scientifique diversifiée et de qualité, des activités
sportives et culturelles multiples ainsi que des rencontres
mémorables, je forme le vœu que l'année prochaine soit
aussi riche, variée et engagée que celle qui vous sera
proposée par Me Jérôme HENRI.

À l'ère des « Balance ton quoi » et « #metoo » qui se
déclinent aussi bien au féminin qu'au masculin, la
deuxième tâche qui m'est attribuée nécessitera, plus que
jamais, de jongler avec des qualités qui sont indispensables
à la profession d'avocat : l'écoute, l'engagement et le
service. Cette fois non pas vis-à-vis de nos clients, mais
bien à l'égard de nos stagiaires.

En effet, durant l'année judiciaire 2019-2020, j'aurai
l'opportunité de siéger au sein de la Commission du stage
du Barreau de Bruxelles.

Cet organe, présidé par le Dauphin de l'Ordre, est un
interlocuteur privilégié qui se réunit, une fois par mois, afin
de traiter de toutes les questions relatives au stage (statut
et formation), aux stagiaires (vérification et évaluation

de l'accomplissement des obligations du stage) et aux
différends susceptibles de survenir entre les stagiaires et
leurs maîtres de stage.

Enfin, la troisième et dernière mission qui m'est confiée,
et non des moindres, est celle d'organiser les séances
d'exercices de plaidoirie et d'en présider le jury ordinaire
qui y siègera.

Cette année, ce ne sont pas moins de 320 stagiaires qui
seront appelés à présenter leur exercice.

Pour certains, il sera l'opportunité de confirmer une
pratique devenue presque régulière à force d'arpenter
les prétoires. Pour d'autres, il représentera une première
expérience de l'art oratoire.

Pour tous, il sera l'occasion unique de bénéficier d'un avis
constructif et bienveillant, à la fois sur les conclusions
rendues mais aussi, et surtout, sur l'essence même de
notre profession : la plaidoirie.

Afin d'emporter l'adhésion du jury, dans des domaines
variés, les stagiaires devront non seulement faire preuve
de rigueur et de concision dans leurs écrits, mais aussi
d'originalité et de conviction dans leur plaidoirie.

Les dix meilleurs candidats de cette nouvelle promotion
seront sélectionnés pour participer à la 4ème édition de la
Finale des Prix Boels.

Je leur souhaite, d'ores et déjà, à tous « bonne chance »
dans l'accomplissement de leurs obligations de stage et
reste à leur entière disposition.

Enfin, mes chers Confrères, comme beaucoup de choses
vont souvent par trois, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter
une année enrichissante, une année surprenante, mais
surtout une belle année avec la Conférence !

Panagiota BALOJI
Vice-Présidente de la Conférence du jeune barreau

LE MOT DU DÉLÉGUÉ DES *Stagiaires*



Chers Confrères,

Comme il est de tradition lorsqu'un nouveau délégué des stagiaires est élu, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (« CJBB ») me fait l'honneur de m'octroyer ces quelques lignes.

Je voudrais avant tout saisir cette opportunité pour remercier M^e Philippe Navez, M^e Sandra Borgniet et M^e Nastassja Loriaux, anciens administrateurs du Carrefour des Stagiaires, pour leur investissement tout au long de l'année judiciaire 2018 – 2019 ainsi que pour leur précieuse aide en ce début d'année judiciaire. Je souhaite également remercier l'ensemble des membres du Carrefour des Stagiaires qui ont donné de leur temps pour que notre association poursuive sa croissance et continue d'offrir toujours plus de services aux avocats stagiaires. Enfin, je voudrais remercier tous les membres qui se sont portés volontaires pour reprendre le flambeau et se lancer avec moi dans cette merveilleuse aventure.

Cette aventure, trop peu connue, me porte à cœur et, pour cette raison, j'aimerais profiter de ces quelques lignes pour vous vanter les accomplissements du Carrefour des Stagiaires.

Au cours de cette année, notre association, composée de près de 50 membres, n'a pas manqué d'étendre ses chantiers comme les projets audience, prison, et huissier, les cours de néerlandais, la réflexion sur l'avenir du stage et l'organisation de nombreuses formations. En outre, de nouvelles initiatives ont vu le jour, telles que le projet parquet ou la cellule anti-harcèlement CACH.

Mais parce que connaître ses confrères est également d'une importance capitale, le Carrefour des Stagiaires, en collaboration avec de nombreux acteurs (JABkes, CJBB, VPG, etc.) n'a cessé de renforcer le tissu social de notre belle profession. Je pense notamment aux afterworks mensuels, aux accompagnements lors de la prestation de serment, à l'accueil des stagiaires de ce 20 septembre - organisé en collaboration avec la CJBB -, à l'*Opening Reception*, aux 20 kilomètres de Bruxelles et à la Nuit des Stagiaires.

Dans l'immédiat, je me permets de vous donner rendez-vous à nos prochains événements, dont vous trouverez la date sur notre page Facebook et sur notre site internet www.carrefourdesstagiaires.com.

Je me permets également de vous inviter à nos réunions mensuelles. Vous pourrez observer, si le cœur vous en dit, notre fonctionnement, donner votre point de vue et, pourquoi pas, rejoindre notre équipe. J'espère vous y voir nombreux !

Je vous souhaite, de la part de tous les membres du Carrefour des Stagiaires, la bienvenue au barreau de Bruxelles !

Thibault RAAD
Délégué des stagiaires

APRÈS-MIDI D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

Vous avez prêté serment il y a peu et les bâtiments de la place Poelaert vous font l'impression d'un dédale ? Cela n'a rien d'étonnant. Afin de vous familiariser avec ce nouvel environnement et de vous épargner quelques sueurs froides à l'occasion de vos premiers dépôts de conclusions, la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires vous accueillent au palais de justice ce 20 septembre à 16h précises.

Cet événement sera l'occasion de vous présenter les principaux greffes, les salles d'audiences ainsi que les services disponibles au palais et dans les bâtiments qui l'entourent. Des informations précieuses et variées vous seront fournies, tant en ce qui concerne la vie du barreau et le fonctionnement des juridictions qu'au sujet de votre nouveau statut d'indépendant. Bref, c'est une visite indispensable pour bien démarrer votre parcours d'avocat !

Un apéritif sera offert en fin d'après-midi, après quoi la soirée se poursuivra par un dîner et une soirée dansante au Callens café.

Vestiaire des avocats – Palais de justice, place Poelaert, 1 – 1000 Bruxelles
De 16h à 18h30 • Gratuit • Inscriptions : www.cjbb.be

Conférence
du jeune
barreau



WWW.CJBB.BE

20 SEPTEMBRE 2019

BACK AT THE BAR

DINNER & PARTY

Calles CAFÉ

AVENUE LOUISE 480, 1050 BRUXELLES

20H00 : DINER | 22H30 : SOIRÉE

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS : WWW.CJBB.BE





LA SICILE

Voyage de la Conférence du jeune barreau - 2019

Pour tout président du Jeune barreau, le (grand) voyage est tout à la fois la concrétisation d'un rêve et l'ultime épreuve de son année de présidence.

Le rêve de notre présidente de l'année 2018-2019, la pétillante Anne-Claire Dombret, était à son image : ambitieux et séduisant. Elle nous ferait partager son amour des volcans. Après avoir longuement hésité entre l'Eyjafjallajökull, le Nyiragongo et le Stromboli, ce dernier l'emporta.

Il restait à construire un programme autour de l'ascension de ce volcan situé sur l'île du même nom située au nord de la Sicile. Avec l'aide de sa « dream team » composée de Jérôme Henri, Christine Rizzo, Audrey Despontin, Stéphanie Michiels et Arnaud Hamann, le projet fut rapidement bouclé. Le Jour J serait consacré à l'ascension, les Jours 1 et 2 à la préparation – et accessoirement à la visite de Taormina et Syracuse – le Jour 4 à la récupération – et éventuellement à la visite de quelques îles périphériques – et le Jour 5 au rapatriement des membres de l'expédition.

Jour 1 - Taormina

Toute expédition sérieuse commence par une petite mise en jambes. Le parcours entre le parking du car et les hôtels – un dénivelé de 600 mètres et une pente moyenne de 35 % – permet de sélectionner les grimpeurs. Les autres suivront la progression du premier groupe à partir d'un bateau.

Après un lunch léger sur le toit de l'hôtel, visite guidée – ce qui ressemblait à de l'espéranto – de Taormina et de son magnifique théâtre gréco-romain. Vient ensuite le temps de la détente : apéro, dîner bucolique à l'« I Giardini di Babilonia » et débriefing dans un bar tenu par un patron féru d'ordre et de géométrie.

Jour 2 - Syracuse

Syracuse fait partie des plus belles villes de la Sicile qui n'est pourtant pas avare de ses beautés. Le trajet en car vers Syracuse est l'occasion de découvrir les talents du jeune et prometteur commissaire Arnaud Hamann, chargé de l'animation du désormais traditionnel quizz (musical).

Ayant enfin trouvé un guide parlant correctement le français, la visite de Syracuse et de ses merveilles baroques, dont sa cathédrale inscrite à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, se révèle passionnante.

La seconde soirée en Sicile permet de vérifier ce qu'on soupçonnait depuis le premier jour : le groupe est bien né et prêt pour le Jour J. Après un spectacle aussi improvisé qu'entraînant donné par les gentils organisateurs sur une petite place au bout du Corso Umberto, il est temps de se reposer.

Jour J

Nous voilà enfin sur l'île de Stromboli. La présidente avait raison. L'ascension d'un volcan est une expérience unique. Après une préparation d'une durée à peu près équivalente à la marche vers le sommet, nous entamons la montée à la vitesse moyenne de 1,5 km/h, sous l'œil attentif de l'équipe d'assistance qui suit nos progrès à partir du bateau.

Au fur et à mesure que nous grimpons, le souffle se fait plus court, les conversations s'apaisent, l'horizon s'élargit. Nous atteignons la zone de non-retour à environ 600m d'altitude. Au-delà de cette limite, il est trop dangereux de rebrousser chemin seul. En cas de défaillance, tout le groupe doit faire demi-tour. Personne ne renonce.

Les 300 derniers mètres sont durs. Tout le monde se remémore avoir lu dans le programme : « Son activité est





continue depuis 2.500 au moins et, toutes les dix à vingt minutes en moyenne, une explosion projette des scories et des lambeaux de lave à 100-200 mètres de hauteur ». Nous entendons de plus en plus distinctement le grondement impressionnant des explosions.

Arrivés au sommet, nous nous posons sur la crête. Plus personne ne parle. Nous assistons, fascinés et silencieux, à un déluge de feu et de fureur. Nos pensées vagabondent. Nous nous sentons tout petits.

Jour 4

Il fait beau 363 jours par an en Sicile. Pas de bol. Le vendredi 3 mai est un des deux jours où il fait très moche. Massimo Merenda, notre capitaine, est en outre très énervé. Nous avons, étonnamment, du retard, ce qui risque de compromettre son planning. Sophie Morris est appelée à la rescousse pour le calmer, avec succès. Nous prenons la mer.

Nous devons renoncer aux bains de boue de l'île de Vulcano. Cap sur Lipari et Panarea pour une journée de visite sous la pluie, mais dans la bonne humeur.

Le dîner d'adieu du grand voyage n'est, pour la grande majorité des participants, qu'un dîner d'au revoir. Rendez-vous dans un an, pour une autre destination, mais

dans une même ambiance. Entre-temps, le vin coule à flots, la revue pétille et la présidente et son équipe sont heureux. Ils peuvent l'être. Organisation (presque) sans faille, un dévouement de tous les instants, des moments inoubliables, un groupe soudé et chaleureux, déjà une envie de repartir ensemble.

Jour du retour

Les gentils organisateurs sont soulagés. Ils ne devraient pas. Un mauvais caillou placé inopportunistement sur le trajet vers l'hôtel de Me Couquelet se charge de le leur rappeler. Jambe cassée, nuit de douleur, rapatriement de fortune à l'aube par quelques commissaires épuisés. Quelques heures plus tard, embarquement du reste de la troupe. La mer est déchaînée. Le bateau instable. Nous réussissons tout de même à monter à bord, en empruntant une frêle passerelle qui menace à tout moment de se disloquer et de précipiter ses usagers dans les flots. Grand prix de la sérénité à Mes Tom et Byl.

Ultime déjeuner et visite de Catane avant le vol de retour. Ce fut un beau et intense voyage, ma chère Anne-Claire, point d'orgue d'une grande année de présidence.

Emmanuel PLASSCHAERT
Avocat au barreau de Bruxelles





UNE REVUE 2019

placée sous le signe du talent



Il n'aura échappé à personne que le 13 juin 2019 se tenait la Grande Revue du Barreau de Bruxelles. L'ensemble de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles est sur son 31. Tenue de soirée éclatante et accessoires à la mode : le glamour est partout. Dès mon arrivée, le jeune Thomas Metzger brandit des tickets de tombola par centaine. Il garantit que la BMW rutilante exposée à l'entrée pourrait être la mienne, pour la modique somme de 5€¹.

Soucieuse du bien-être de son public, la Conférence nous invite directement à passer au bar pour nous rafraîchir. Rester hydraté est capital en cette chaude soirée qui sépare le printemps de l'été. Il appert que quelques marchands ambulants et autres saltimbanques seraient responsables d'une panne d'électricité sur scène, ce qui entame le timing de la soirée, mais sûrement pas la bonne humeur de l'assistance, qui ne rechigne jamais à répondre présente lorsque la bière coule à flots.

Mais déjà la sonnette retentit et le spectacle commence. Dès cet instant, 11 revuistes se succèdent sur scène, dans pas moins de 36 sketches et chansons. Ce dernier aspect était le véritable fil rouge du spectacle : la revue 2019 était une vraie comédie musicale.

Le public est accueilli par Nicolas Gillet, tel le Monsieur Loyal de la Conférence, qui se charge d'envoyer les signaux d'usage « défense de fumer » et « attachez vos ceintures ». Le même homme incarnera également avec beaucoup de réussite Avi Schneeberg, juge de paix du 2^{ème} canton (et d'ailleurs), avec un accent inimitable et une calvitie plus vraie que nature.

Les choix musicaux n'étaient pas de nature à déplaire à votre serviteur. C'est avec une énergie débordante que Panagiota Balogi réinterprétait la chanson « Basique » d'Orelsan, avant de se réincarner en stagiaire en lice pour le prix Boels, ou en téléphoniste débordée pour la clinique juridique, qui fut la

grande réussite de l'année 2019. Sa fraîcheur et son humour ont apporté beaucoup de légèreté dans le spectacle, pour le plus grand bonheur du public.

Après Caen, c'est à Toulouse qu'Hannah Bouzekri nous emmène avec une parodie du tube « dommage » du duo de rappeurs Big Flo & Oli. Cette chanson rendait (entre autres choses) un bel hommage à la juge Anne Gruwez, qui avait fait une apparition remarquée à la dernière Conférence Berryer. Avec beaucoup de conviction, cette pétillante jeune femme a fait avancer l'histoire en incarnant une sympathique présentatrice du JT, répondant au doux prénom de Jeanine, ce qui ne gâche rien.

C'est une flamande stakhanoviste que nous campe Caroline Compagnon, nouveau visage dans ce casting 2019. Les blagues sur nos confrères de l'OVB ont fait mouche à chaque fois, tant par leur finesse que par leur exactitude. Si vous ne me croyez pas, passez donc au cabinet à 11h55, vous verrez bien qui occupe la cuisine. D'une énergie débordante, elle campait une Nathalie Penning plus vraie que nature. Caroline a su charmer l'assistance par son jeu spontané, et son regard désarmant. On espère la revoir dans une prochaine édition, tant le public en redemandait.

Candice Debruyne a fait la part belle aux confrères les plus emblématiques de notre barreau, incarnant tantôt M^{re} Couquelet, tantôt une Vinciane Gillet désabusée. À notre humble avis, c'est davantage en tant qu'officier de police en poste à la sécurité du palais qu'elle a brillé sur les planches, multipliant les blagues et véhiculant les clichés les plus amusants du vieux palais.

S'il est un revuiste qui a commencé le spectacle à l'envers c'est bien Antoine Grégoire. Comprenez qu'après moins de 30 secondes sur scène, il se faisait embarquer manu militari par Nicolas Gillet, à grand renfort de vociférations. L'entière



l'audience fut conquise immédiatement par son interprétation de Jean de Codt, dont les discours sont aussi longs que vides de sens. Son jeu d'acteur et sa spontanéité lui ont donné une grande crédibilité sur scène. Chapeau l'artiste.

La M^{me} 100.000 volts de la revue 2019 n'est autre qu'Olivia Ledoux. Incarnation même de Terpsichore, son implication dans la totalité des chorégraphies a impressionné l'auditoire. Elle a réussi à imprimer sa marque sur toutes les chansons et danses auxquelles elle a participé, avec une énergie folle. Si la revue n'en était pas à son coup d'essai, elle est parvenue à se réinventer et à proposer une prestation à couper le souffle. Elle n'était pas en reste non plus dans son rôle de préposée à la sécurité du palais aux côtés de Candice.

La douce voix de Charlotte Sartori s'est fait entendre dans la chanson de l'orateur, qui avait pour titre « balance ton avocat ». Cantatrice de premier plan, elle brillait également dans la chanson « dommage » évoquée ci-dessous, avant d'incarner Joëlle Milquet dans un sketch à tomber par terre, où Marc Emmanuel rénove le palais de justice de Bruxelles.

Sur scène, Céline Van Lierde a tutoyé les étoiles. Campant un Sébastien Courtoy très agité, elle a habilement réglé ses comptes avec celui que l'on qualifie trop souvent comme « un ténor », en lieu et place d'un triste sire. Sans aucun doute la prestation la plus aboutie de la soirée, le réalisme de Céline était saisissant.

Véritable couteau suisse du spectacle, Céline Wiard sait tout faire. Au chant, à la danse, comme présentatrice télé, ou encore pour son rôle de Joëlle Noël dans le sketch « Bienvenue au cab », elle était parfaitement à l'aise dans toutes ses apparitions. On retiendra notamment le tacle en règle de Sarah Datoussaid dans le sketch « La clinique juridique », pour le plus grand bonheur de l'assistance.

Avec Camille Chiavetta, le soleil a rendez-vous avec la lune. Cette jeune revueiste bourrée de talent a démontré qu'elle avait toutes les qualités d'une joueuse de premier plan. Sûre d'elle, tantôt amusée, tantôt indignée, elle laissait apparaître le plaisir qu'elle avait à jouer et à être sur les planches. Véritable Valkyrie du théâtre, sa prestation laisse parfois tant elle est réussie. Pour une première apparition dans la revue, c'était difficile de faire mieux.

La surprise du chef revient aux commissaires de la Conférence du jeune barreau, qui n'ont pas hésité à mouiller le maillot et à pousser la chansonnette à l'entracte en l'honneur d'Anne-Claire Dombret, présidente sortante.

Mais tous les spectacles ont une faiblesse, et celui-ci n'échappe pas à la règle. On regrettera le peu de finesse de la chanson dédiée au même Sébastien Courtois. Il eut été plus fin de ne pas verser dans la grossièreté pour éclabousser un tiers qu'on taxe lui-même d'être un goujat. Ce manque de panache ne vient cependant pas ternir la beauté du spectacle, qui est d'ores et déjà dans les livres d'histoire.

Rideau sur une cuvée de caractère pour la revue 2019, dont le mot de la fin revenait à Anne-Claire Dombret, la ravissante présidente sortante du Jeune Barreau. Couverte de fleurs, satisfaite du travail accompli, souriante et heureuse, c'est le même sentiment qui doit habiter chacun des revueistes.

L'auteur du présent article félicite chaleureusement Nicolas, Panagiota, Hanna, Caroline, Candice, Antoine, Olivia, Charlotte, Céline van Lierde, Céline Wiard, et Camille. Merci de nous avoir offert une soirée inoubliable, où l'espace d'un instant, nous nous sommes moqués des autres, mais avant tout de nous-mêmes.

Olivier PIRET-GERARD
Avocat au barreau de Bruxelles



ASSEMBLÉE *Générale*

Le Jeune Barreau mène une vie suspendue dans le temps, entre tradition et innovation, toujours avec élégance. Les impératifs d'un cadre légal sont donc bien trop étroits pour cette institution. Ses membres sont ainsi accoutumés aux assemblées générales lors desquelles on élit une partie des administrateurs et approuve les comptes sans l'expression d'un vote, ni avoir pu consulter le moindre chiffre. La tradition supplante de la sorte toute disposition légale avec la plus grande insouciance dont seuls les juristes peuvent faire preuve. Cette année, l'exercice nécessitait une pirouette astucieuse, afin de faire approuver une modification statutaire qui porte le nombre des commissaires à dix. Dans un élan passager de stricte régularité, et tenant compte de l'exigence d'un quorum de présence particulier, une assemblée générale extraordinaire fut préalablement tenue dans la plus grande obscurité, permettant ainsi de pouvoir se débarrasser de cette formalité bien trop contraignante. Qu'il est beau de couvrir une irrégularité éventuelle par des actes eux-mêmes entachés...

Mais les vices de forme n'ont aucun pouvoir sur le Jeune Barreau qui tenait en ce beau vendredi du mois de juin (les traditions ne sont donc pas toujours si chères...) une assemblée générale rythmée de discours jetant les ponts entre le passé et l'avenir.

L'année écoulée, d'abord. M^e Audrey Despontin les passe en revue, ces 10 mois si chargés en activités de tous genres dont le plus commun dénominateur semble avoir été le terme « complet ». Elle dépeint dans un savoureux mélange de sérieux et de conviction une année riche en événements. Ses polémiques aussi, dont le barreau a le secret. L'exercice particulier attribué au trésorier est relevé aisément par M^e Stéphanie Michiels qui nous entretient des résultats financiers sans pourtant rien en dire.

Le présent, ensuite. Les habitués remerciements à l'attention des membres de la commission administrative sont prononcés par M^e Anne-Claire Dombret avec son sourire si caractéristique qui l'a fait rayonner toute cette année. Chaque membre de son équipe soudée et volontaire reçoit une petite attention. M^e Christine Rizzo, l'attentionnée rigoureuse, M^e Vincent Defraiteur, le sulfureux piquant et M^e François Viseur, le passionné désordonné, quitteront le directoire. M^{es} Audrey Despontin, l'intègre, la pointilleuse Stéphanie Michiels et le bon-vivant Charles-Edouard Huysmans terminent également leur mandat et se voient remerciés pour leur engagement. Le futur président, M^e Jérôme Henri, affectionnant toujours le rôle de gendre idéal, et son équipe composée de l'attentionnée M^e Essya Kastally, du pertinent M^e Nicolas Gillet, de la douce M^e Caroline Heymans, du désinvolte M^e Arnaud Hamann

et de M^e Benjamin Jesuran, la force tranquille, devront encore patienter quelques heures avant de savoir qui les rejoindra pour la prochaine année judiciaire.

L'avenir, enfin. Il convient d'attribuer les mandats de vice-présidence, de directeur et d'orateur de rentrée pour l'année 2020-2021. Il revient à M^e Audrey Lackner de révéler sa candidate au poste de vice-présidence. Elle nous dresse le portrait d'une femme énergique, une amie volontaire au nom imprononçable pour certains, à qui tout semble permis, sauf conduire une voiture. M^e Panagiota Baloji offrira à la Conférence du jeune barreau son éclatante élégance pour les deux années à venir.

Avec la théâtralité qu'on lui connaît, M^e Louis Godart met ensuite l'assemblée en garde contre sa candidate au poste de directrice. Mesdames, Messieurs, soyez avertis, sa candidate, proclame-t-il, en impose. M^e Audrey Lackner rejoindra les bancs de la Conférence du jeune barreau en qualité de directrice, poste auquel elle fera preuve de la détermination qu'on lui connaît.

L'orateur de rentrée n'est pas un inconnu. Comme les deux candidates précédentes, il est un habitué de la Conférence et vient donc remplir la seule responsabilité qu'il n'a pas encore endossé au sein de cette institution qui lui est chère. M^e Lucille Bermond lui dresse son portrait avec les pointes acerbes qui ponctuent traditionnellement si délicieusement les présentations des candidats. M^e Pierre-Yves Thoumsin, ancien président, revêtera le costume d'orateur de rentrée auquel ses prouesses oratoires le prédestinaient.

Son directoire ainsi composé, M^e Jérôme Henri lève le voile sur ses projets pour l'année à venir. Elle sera riche, en activités et rencontres. L'art oratoire y aura sa place, avec la création d'un nouveau concours d'éloquence porté sur des thèmes d'actualité. La culture et les voyages auront leur belle part, à Delft d'abord, en Birmanie ensuite. L'échange avec les autres professions du droit sera renforcé, un beau signe d'ouverture. L'année promet d'être belle, la Conférence reste entre de bonnes mains.

Afin de compléter l'équipe qui mènera à bout ce programme prometteur, il convient pour clôturer la séance de procéder au vote pour l'élection des nouveaux commissaires : M^{es} Sophia Azzoug, Sandra Borgniet, Quentin Vandersmissen, Thomas Metzger et Thomas Hazard complètent l'équipe du Jeune Barreau de Bruxelles qui ne doit donc décidément pas craindre pour son avenir.

Anne REUL
Avocat au barreau de Bruxelles



M^e Audrey Despontin



M^e Stéphanie Michiels



M^e Jérôme Henri et M^e Anne-Claire Dombret



M^e Audrey Lackner



M^e Louis Godart



M^e Lucille Bermond

COUPES DE LA *Conférence*



Coupe Marie Popelin :
Maître Caroline DIEL

Coupe Pierre Paulus de Châtelet :
Maître Sami DERRAJDI

Coupe du Jeune Barreau :
Cabinet Buyle Legal



Il était une fois à Bruxelles...

... dans les années 80, un quartier de bien mauvaise réputation, près de la station de métro Simonis. Entre came et vols de sac, la petite délinquance, les intégrismes, les discours d'exclusion et la xénophobie s'y renforçaient mutuellement, entraînant une dégradation progressive de la convivialité et de la qualité de vie et engendrant un sentiment d'insécurité, matérielle et psychologique chez les résidents, surtout les plus âgés, les femmes, les enfants et les habitants « historiques » du quartier, qu'ils fussent belges ou non.

À cette époque, le Professeur Christian Vercruysse a commencé à organiser gratuitement pour les jeunes du quartier des activités sportives et théâtrales. En 1988, un groupe s'est ainsi structuré autour de ces activités. Le défi était lancé : offrir aux jeunes, pour des activités ludiques, un espace complémentaire de l'école, de la famille et des groupes spontanés et naturels du quartier. C'est ainsi qu'est née l'association Mosaïc.

Confrontés à cette combinaison de pauvreté sociale, économique, spirituelle et humaine, les créateurs de Mosaïc ont fait deux paris. Le premier, réussir à créer un groupe varié, composé de personnes se distinguant sous différents aspects, afin de faire comprendre aux jeunes que le destin n'est pas déterminé de manière fatale par l'appartenance sociale, ethnique ou culturelle. Le second, proposer une alternative au culte de la consommation, à l'ultra-individualisme, à la tendance à former des ghettos et à la culture du zapping, en encourageant des valeurs comme l'authenticité, l'écoute de l'autre, le savoir-vivre, le respect des différences, etc.

Mosaïc est un lieu où les jeunes apprennent ces différentes valeurs en jouant. L'activité emblématique est le Drama, méthode pédagogique qui leur permet de s'exprimer physiquement sans se heurter aux difficultés liées à l'emploi du langage tel qu'utilisé dans le théâtre traditionnel. Grâce à des exercices ludiques, rythmiques et théâtraux, les jeunes apprennent à déchiffrer les comportements stéréotypés qu'on observe à l'école, en famille ou dans le groupe des pairs.

Mais l'association propose beaucoup d'autres activités : aide aux devoirs, cours de musique (chants, percussions, guitare), sport, mais aussi la création d'un journal, des activités de cuisine-dégustation, des séjours à l'étranger, etc.

Depuis 30 ans, Mosaïc accueille les jeunes de tous âges et de toutes nationalités des 19 communes de Bruxelles dans une maison située à Koekelberg. Si elle reçoit en partie des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ceux-ci ne sont toutefois pas suffisants pour permettre de réaliser les travaux et rénovations urgents des locaux.

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles, sensible au projet et aux valeurs développés par Mosaïc, a décidé de lui offrir son soutien tout au long de l'année 2019-2020 pour offrir aux enfants un lieu sécurisé dans lequel ils pourront s'épanouir, en s'engageant à verser une partie des bénéfices des activités organisées durant l'année.

Il vous est également possible d'aider directement Mosaïc en faisant un don.

VOUS DÉSIREZ AIDER MOSAIC ASBL ?
FAITES UN DON ! BE04 3631 9034 2231
www.mosaicutopia.be



LA RÉFORME DU *Stage*



La réforme de la formation des stagiaires

Par règlement du 29 avril 2019 d'Avocats.be, le régime du stage a été réformé pour l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays.

Cette réforme ne porte que sur la formation du stagiaire.

La volonté des ordres au sujet de la réforme de la formation était que « le CAPA devienne plus instructif et plus sélectif », avec comme objectif « un rehaussement de la qualité et pas un nivellement ».

Toutefois, la réforme s'est principalement concentrée sur l'objectif d'égalité de valeur du CAPA pour tous les stagiaires, quel que soit leur barreau d'origine, et sur l'allongement du nombre d'heures de cours à suivre.

En pratique, ce sont surtout les barreaux de Wallonie qui vont subir d'importants changements à la suite de cette réforme, même si à Bruxelles aussi, quelques points importants vont venir changer nos habitudes.

Le nouveau régime sera d'application pour les stagiaires qui prêteront serment à partir du 1er septembre 2019 (et ceux qui auraient suivi moins de 20 heures de cours CAPA à cette date).

La Conférence se propose de vous en dresser le portrait.

1. Ce qui ne change pas

- 3 ans de stage à dater de la prestation de serment ;
- Présentation d'un exercice de plaidoirie ;
- Participation à, au minimum, 16 réunions de colonne, avec la possibilité d'en remplacer, au maximum, 8 par des projets organisés par le Carrefour des Stagiaires (projet audience, parquet, huissier, prison) ;
- Obligation d'avoir traité au moins 10 dossiers de procédure complets, ou 20 non complets (sanctionnée par le contrôle des fiches de procédure en fin de stage).

2. La réforme

La réforme revoit le système de la formation, en modifiant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), qui s'obtient désormais après 6 mois de stage (au lieu d'un an jusqu'alors) et instaure un nouveau certificat, celui de formation, qui s'obtient en fin de stage.

A. Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

1. Durant les six premiers mois de stage, le stagiaire doit suivre un tronc commun identique pour tout l'OBFG :

- Composé de 8 cours obligatoires, soit 84 heures de cours (au lieu de 89 heures avant pour Bruxelles)
- Organisé en demi-journées (au lieu de journées complètes) ou en cours du soir et répartis sur une session de deux mois (3 sessions différentes à Bruxelles, en fonction de la date de prestation de serment) ;
- 6 cours sont sanctionnés par un examen exclusivement écrit (et non plus oral) et 2 sont sans examen (mais avec présence complète obligatoire) ;
- Les examens seront répartis sur deux samedis pour l'ensemble de l'OBFG, en fonction de la session de cours ;
- Une fois les examens réussis, le stagiaire obtient alors le CAPA.

2. Ce régime correspond au tronc commun du CAPA « ancienne mouture » de Bruxelles (c'est-à-dire sans les cours à option).

Il est toutefois plus contraignant puisqu'il obligera les stagiaires à suivre ces cours à une période donnée qu'ils ne peuvent plus choisir, puisqu'elle dépend de leur date de prestation de serment.

Les examens, autrefois principalement oraux, seront tous écrits, répartis sur deux samedis par session et se dérouleront à Louvain-la-Neuve pour l'ensemble de l'OBFG. Cela correspond au souhait de l'OBFG d'avoir une uniformité dans les exigences entre barreaux.

Les copies d'examen seront anonymes même si, détail pour le moins cocasse, les professeurs CAPA bruxellois ont exigé de pouvoir corriger eux-mêmes les copies des stagiaires bruxellois.

Les auteurs de cette réforme estimaient que le système actuel des examens oraux était chronophage pour les professeurs, et d'un degré faible d'exigence, du moins en terme de cotation (difficulté pour certains professeurs de ne pas donner une cote satisfaisante à un confrère que l'on connaît, ou dont on connaît le maître de stage, et qui travaille déjà depuis parfois plus d'un an dans une matière

étrangère à celle examinée). C'est pourquoi la pratique des oraux sera abandonnée, au profit d'une égalité d'exigence dans la cotation entre tous les stagiaires.

Certains la regretteront toutefois, car elle permettait de « balader » le stagiaire au travers de la matière et de simuler un entretien entre un avocat et un client, fait de questions à rebond sur les réponses de l'avocat stagiaire (« dites m'en plus sur ceci ? », « quand vous dites cela...? »). L'examen écrit sera vraisemblablement constitué d'un seul casus ou d'un QCM. Ce canevas présentera peut-être une certaine rigidité et pourrait empêcher de couvrir toute la matière .

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'objectif d'assurer un caractère pratique au contenu des cours, c'est, en réalité, un défi qui sera lancé aux professeurs en charge de ces cours, puisqu'ils auront comme élèves des avocats qui auront à peine prêté serment, et qui ne maîtriseront pas encore les aspects pratiques des matières enseignées.

B. Le Certificat de formation

Le nouveau Certificat de formation s'obtiendra suite à des formations dispensées au-delà des 6 premiers mois (donc une fois le CAPA obtenu), et jusqu'à la fin du stage.

En pratique, les obligations du stagiaire sur cette seconde période peuvent être résumées comme suit :

- Participation dans les six mois suivant l'obtention du CAPA à un séminaire de 3 jours dispensé par l'Institut de communication du barreau de Bruxelles (ICBB) formant à la communication écrite et orale et préparant à l'exercice de plaidoirie (remplaçant deux séminaires de 2 jours chacun dans l'ancien système) ;
- Présentation de l'exercice de plaidoiries en 2^{ème} année ;
- Participation à au moins 2 autres séminaires ICBB, à concurrence de 4 jours au total minimum (comme dans l'ancien système) ;
- Cours supplémentaires à suivre :
 - Participation à deux nouveaux cours pratiques obligatoires : 12h de déontologie approfondie et 12h de droit européen ;
 - Choix de cours à option pour un minimum de 30h, à répartir sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année (comme dans l'ancien système) ;
 - Présence obligatoire à tous les cours ;
 - Un examen pour chacun de ces cours pourra être imposé par chaque ordre, ce qui sera vraisemblablement le cas à Bruxelles ;

Une fois les examens réussis et les séminaires suivis, un second certificat est obtenu, le Certificat de formation.

3. La réforme de la formation : la première étape d'une réforme plus globale annoncée

1. Nous avons vu que la modification présentée concerne uniquement la formation des stagiaires (CAPA nouvelle mouture et Certificat de formation).

Ceci s'inscrit toutefois dans une volonté des ordres de réformer plus globalement le stage d'avocat.

En effet, le diagnostic de la profession posé par M^e Patrick HENRY et M^e Patrick HOFSTRÖSSLER dans leur rapport de février 2018 sur l'avenir de la profession d'avocat, constatait qu'« il existe un large consensus - aussi bien dans notre groupe professionnel qu'en dehors - selon lequel cette formation professionnelle initiale, composée d'études universitaires en droit, d'un stage et d'une formation professionnelle spécifique, ne représente plus une préparation suffisante pour exceller dans l'exercice de notre profession. »

Il est donc apparu urgent de revaloriser le stage et la formation professionnelle, tout en l'uniformisant à l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays.

En pratique, c'est surtout en Wallonie que la réforme modifiera en profondeur la formation initiale, tandis qu'à Bruxelles, où le CAPA a déjà été réformé plusieurs fois par l'Ordre, la réforme consistera principalement en un allongement de la durée des cours (de 183 à 194 heures au total, séminaires ICBB compris).

Le nouveau système présentera l'avantage d'offrir des cours approfondis aux stagiaires et des syllabus uniformisés pour l'ensemble de l'OBFG.

Il ne reste qu'à espérer que ces syllabus verront le jour à temps pour la rentrée de septembre et seront à l'avenir systématiquement mis à jour, puisque l'on sait que certains syllabus utilisés jusqu'à présent à Bruxelles n'ont même pas intégré les réformes « pots-pourris »...

L'on relativisera encore notre enthousiasme en apprenant, à moins de trois semaines de l'entrée en vigueur de la réforme, que sa mise en pratique reste toujours nébuleuse même pour ses principaux acteurs.

Les professeurs CAPA n'ont que peu d'informations quant à ce que l'on attend d'eux, certains doivent encore être recrutés et semblent introuvables (aucun professeur de procédure pénale n'étant par exemple en mesure d'assurer les cours qui devront être donnés en matinée, en raison des audiences habituellement fixées à 9h...), le contenu de plusieurs nouveaux cours reste indéfini et les futurs maîtres de stage, occupés à recruter, s'inquiètent et s'interrogent sur les conditions auxquelles leurs futurs stagiaires peuvent être engagés.



Il semblerait que c'est au bout du compte le secrétariat du stage, et en particulier la courageuse Madame Glorie, qui jongle habilement, durant les vacances judiciaires, avec les nouvelles obligations qui lui sont imposées.

Le souhait d'uniformisation d'Avocats.be n'a, par ailleurs, été rencontré que pour le CAPA et non pour le Certificat de formation, puisque l'Ordre bruxellois maintient certaines différences notoires avec le système désormais imposé à l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays (en prévoyant, notamment, un plus grand nombre d'heures de cours à option, des examens,...).

La réforme entrera en vigueur le 1^{er} septembre.

La crainte est réelle qu'à défaut d'instructions claires, le précédent système perdure finalement dans la pratique, alors même que l'on a constaté sa déficience.

L'on notera, enfin, que le rapport de 2018 sur l'avenir de la profession formulait deux propositions bien plus ambitieuses encore pour relever le défi de la modernisation de notre profession :

- La première, qui pourrait être concrétisée à court terme, est de prévoir un cursus de 4 mois de cours, sanctionné par un examen dont la réussite permettrait l'accès à la profession d'avocat et à son stage de 3 ans. Cette solution devrait permettre aux barreaux de procéder à une sélection en fonction des connaissances, de la motivation et des compétences des candidats.

Toutefois, la question du statut social du « candidat-stagiaire » pose question et a bloqué l'avancement de cette idée. Celui-ci serait-il encore étudiant ? Déjà stagiaire ? Rémunéré ? Et si oui, par qui ?

- La seconde proposition, qui nécessiterait une révision plus globale de la formation juridique universitaire, consisterait à condenser les deux années actuelles de Master en droit en une seule, et à prévoir une année de préparation professionnelle au cours de la deuxième année. Ce Master en droit avec une spécialisation « judiciaire » donnerait accès à un stage de deux ans au barreau.

Bien que le constat dressé dans le rapport de 2018 soit partagé par tous les barreaux, les solutions proposées n'ont, pour l'heure, pas encore été adoptées.

Ces deux propositions nécessitent une réforme du Code judiciaire et doivent donc être adoptées au niveau fédéral. La réforme plus globale du stage attendue (qui, au-delà de la formation, doit aussi porter sur l'amélioration du stage et de sa qualité, sur l'assurance d'une formation par le maître de stage du stagiaire, ou encore sur la révision du contrat de stage) ainsi que les propositions intéressantes du rapport sur l'avenir de la profession d'avocat, constituent les prochains chantiers.

Nous suivrons bien évidemment ces évolutions et ne manquerons pas de vous en présenter le cheminement.

Jérôme HENRI, Panagiota BALOJI, Anne-Claire DOMBRET, Cavit YURT, Audrey LACKNER, Essya KASTALLY, Nicolat GILLET, Caroline HEYMANS, Benjamin JESURAN, Arnaud HAMANN, Thomas HAZARD, Sandra BORNIET, Thomas METZGER, Sophia AZZOU, Quentin VANDERSMISSEN

Aspects fiscaux de l'utilisation d'un véhicule dans le cadre professionnel

Olivier Lefebvre
Fiscaliste Partner



comptavocat

Comptavocat est le cabinet comptable et fiscal dédié aux avocats

Les frais de véhicule représentent souvent une charge importante dans le cadre professionnel. Si les frais inhérents à l'achat et à l'utilisation professionnelle de ce véhicule peuvent évidemment faire l'objet d'une déduction, les règles en matière fiscale ne sont néanmoins pas simples. La principale préoccupation sera de connaître avec exactitude dans quelle proportion les frais sont déductibles tant en matière d'impôts directs (personne physique ou société) qu'en matière de TVA. En cas d'exercice via une société, il conviendra également de connaître le montant de l'avantage de toute nature (ATN) taxable résultant de la mise à disposition du véhicule par la société.

Si vous exercez votre activité en personne physique et que vous n'utilisez pas le forfait général de frais professionnels, la quotité déductible des frais liés au véhicule sera limitée au pro rata d'utilisation professionnelle par rapport à l'utilisation totale (privée + professionnelle). Ce pro rata est basé sur le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de votre activité professionnelle.

Au niveau des impôts directs, le pourcentage d'utilisation professionnelle doit être déterminé sur base d'éléments probants. Cependant, il s'avère souvent difficile de pouvoir produire de tels éléments de sorte que pour déterminer la proportion kilométrique professionnelle, il convient idéalement de travailler sur base du nombre de jours de travail (par exemple 200/365e si on a travaillé 200 jours) ou d'une proportion souvent admise par le fisc de 5/7e des semaines complètes de travail (par exemple cinq jours sur sept sur 48 semaines). De ce solde des kilomètres professionnels doivent encore être déduits les kilomètres relatifs aux éventuels déplacements entre le domicile et le lieu de travail (considérés comme privés par le fisc). Ces kilomètres peuvent faire l'objet d'une déduction forfaitaire de 0,15 €/km. Une fois la base kilométrique professionnelle établie, celle-ci est soumise à une limitation de déduction (« DNA » – Dépense non admise) applicable suivant le taux de CO2 émis par le véhicule (le pourcentage de déduction pouvant actuellement aller de 50% à 120% sauf les frais de carburant qui font l'objet d'une limitation de déduction fixe de 75% et les frais de financement qui ne font l'objet d'aucune DNA).

Le montant déductible peut se résumer comme suit :

$$(((\text{nombre de jours de travail} / 365) \times \text{total de kilomètres parcourus annuellement}) - (\text{distance domicile à lieu de travail} \times 2 \times \text{nombre de jours de travail})) / \text{total de kilomètres parcourus annuellement} = \text{pro rata des frais déductibles hors parcours domicile à lieu de travail.}$$

$$(\text{Frais totaux} \times \text{pro rata des frais déductibles hors parcours domicile à lieu de travail} \times \text{pourcentage à déterminer suivant taux émission CO2 émis}) + (\text{distance domicile à lieu de travail} \times 2 \times \text{nombre de jours de travail} \times 0,15) = \text{montant total de frais à déduire.}$$

Exemple chiffré : Mr X détient un véhicule dont le taux de DNA est de 25% (donc déductibilité à 75%). Les frais totaux 2018 liés au véhicule sont de 5.000 EUR. Il a parcouru 15.000 km en 2018, a travaillé 220 jours et habite à 15 km du bureau qui constitue sa base fixe de travail → le montant déductible se calcule comme suit :

$$(((220/365) \times 15.000) - (15 \times 2 \times 220)) / 15.000 = 0,1627$$

$$(5.000 \times 0,1627 \times 75\%) + (15 \times 2 \times 220 \times 0,15) = 1.600 \text{ €}$$

Au niveau de la TVA, si vous êtes assujéti avec droit à déduction, la déductibilité est également limitée à concurrence de l'utilisation professionnelle, sans que celle-ci ne puisse être supérieure à 50% (plafond de déduction). Pour déterminer la proportion professionnelle, trois méthodes sont admises par l'administration fiscale : (i) soit un registre des trajets est tenu de manière quotidienne (manuellement ou électroniquement), (ii) soit la formule suivante est appliquée : $\% \text{ Professionnel} = 100\% - (((\text{Distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200 + 6.000) / \text{Distance totale}) \times 100)$, (iii) soit on applique un forfait général de déduction à 35%.

En cas de revente du véhicule dont la TVA a été déduite (partiellement) lors de l'achat, l'administration fiscale admet que la TVA peut ne s'appliquer que sur 50% du prix de revente, et ce indépendamment de la déduction réelle appliquée lors de l'acquisition. Cette tolérance ne s'applique que si la TVA a été portée en compte lors de l'achat du véhicule (donc par exemple pas s'il a été acquis d'occasion auprès d'un particulier auquel cas la TVA doit s'appliquer sur l'ensemble du prix relatif à la partie professionnelle du véhicule lors de la revente). Par ailleurs, en matière d'impôts directs, la quotité professionnelle qui fait l'objet d'une plus-value lors de la revente, sera taxable à titre de revenu professionnel. La déduction d'une partie des frais de véhicule n'est donc pas sans conséquence fiscale lors de la revente !

Exemple chiffré : Mr Y achète un véhicule neuf en 2014 pour 10.000 € HTVA dont il a récupéré 35% de TVA. Son affectation professionnelle est de 60% et la DNA sur le véhicule est de 25%. En 2019, il décide de revendre le véhicule pour 3.000 EUR HTVA, sachant qu'il avait complètement amorti la partie professionnelle du véhicule.

→ TVA : le véhicule devra être revendu 3.000 € + 315 € de TVA (c'est-à-dire 21% sur 50% du prix de vente, peu importe que Mr Y n'ait déduit que 35% lors de l'achat).

→ IPP : Mr Y sera imposé sur un montant de : $60\% \times 3.000 \text{ EUR} = 1.800 \text{ EUR}$ lors de la revente (étant entendu qu'il aura déduit chaque année pendant 5 ans un amortissement de $10.000 \times 60\% \times 1/5 \times 75\% = 900 \text{ €}$).

En choisissant d'acquérir un véhicule au travers de votre société, c'est cette dernière qui sera propriétaire du véhicule et qui mettra celui-ci à disposition de son dirigeant. Cette mise à disposition gratuite entraînera l'application d'un ATN taxable dans le chef du dirigeant dont le montant dépend de la valeur du véhicule, du taux d'émission de CO2 et de l'âge du véhicule.

En matière d'impôts directs, le taux de déductibilité des frais liés au véhicule (actuellement entre 50 et 120 % sauf les frais de carburant et de financement – cf. ci-dessus) dépendra du taux d'émission de CO2. Cependant, un montant complémentaire non déductible devra être repris dans la déclaration ISOC de la société, à savoir 17% de la valeur de l'ATN calculé dans le chef du bénéficiaire, ou 40% de cette valeur si les frais de carburant sont pris en charge par la société. En matière TVA, les règles applicables aux personnes physiques sont mutatis mutandis similaires pour les sociétés. Il n'y a en revanche pas lieu de déterminer une quotité d'utilisation privée du véhicule.

L'utilisation d'un véhicule dans le cadre de l'activité professionnelle permet la déduction de frais parfois importants. Néanmoins, les règles de déductibilité complexes et changeantes peuvent mener à des erreurs et il est dès lors conseillé de se faire assister par un professionnel du chiffre parfaitement outillé pour déterminer avec vous la part déductible des frais et ainsi éviter toute mauvaise surprise.

PRIX *Boels*

LA VOIX DE LA CONFÉRENCE

Si les exercices de plaidoirie sont un test de compétences, ils sont également un exercice d'excellence dans la mesure où les huit meilleurs plaideurs de l'année judiciaire sont sélectionnés parmi 300 stagiaires pour la finale des prix Boels.

Cette année, Maîtres Estelle Dehotte, Nicolas Delwaide, Claire Deveux, Yasmina Hatioueche, Camille Lorgeoux, Anne-Laure Philippe, Gautier Rolland et Céline Van Lierde ont été sélectionnés et ont présenté une nouvelle fois leur plaidoirie devant un jury composé notamment de Monsieur le Bâtonnier et de Monsieur le Dauphin.

Les lauréats des prix Boels 2018-2019 sont M^e Estelle Dehotte et M^e Anne-Laure Philippe.



LE JEUNE & *Janson*

Le concours d'éloquence Le Jeune & Janson a vu cette année s'illustrer M^{es} Johan Collard, Charles Cuvelier, Claire Deveux, Céline Kunnen et Marie Radelet.

Au terme d'une prestation remarquée exposant l'histoire – heureusement fictive mais néanmoins symptomatique – de l'incendie du Palais de justice, M^e Johan Collard s'est vu décerné le prix Le Jeune.



PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS



Le Prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence pour le 15 novembre 2019 au plus tard. Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone sur lequel ils pourront être joints le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée du 17 janvier 2020. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par M^e Guillaume Sneessens, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

Une commune bruxelloise est propriétaire d'un bien immobilier dont l'état se dégrade désormais (ancienneté des installations électriques, toiture non étanche, etc.). Il est loué sous le régime de la loi du 30 avril 1951 à une société de vente de produits alimentaires, la SPRL Bon Marché. Cette société a signé un contrat de bail sous seing privé avec la commune le 01/06/2010. Lors de l'entrée dans les lieux le 01/12/2010, la société et les autorités communales sont fières d'annoncer que l'exploitation commerciale permettra l'occupation de 25 travailleurs sur le territoire de la commune.

Bon Marché est bien connu dans la commune, mais tout le monde ignore qu'elle connaît quelques problèmes de trésorerie. Elle accuse un retard de paiement d'un à deux mois de loyer de façon récurrente sans que ce passif ne s'aggrave au cours du temps.

En janvier 2019, suite au changement de majorité et en raison de la dégradation du bien, la commune a pris la décision de principe de raser à terme le bien existant et de confier à un promoteur la reconstruction et l'exploitation commerciale des lieux. Les formalités prennent du temps et le début des travaux est planifié pour le 01/01/2022.

Le bail venant contractuellement à échéance le 30/11/2020, la SPRL Bon Marché adresse le 18/08/2019 une demande de renouvellement du bail par lettre recommandée sans omettre les mentions légales.

En date du 04/11/2019, un jugement de faillite est prononcé par défaut à l'encontre de la SPRL Bon Marché à la demande de l'ONSS. La commune en prend connaissance en consultant la publication qui en est faite aux annexes du moniteur belge.

La commune vous consulte le 12/11/2019 en vous précisant que pour des raisons politiques, elle souhaite que les emplois ne soient pas perdus inutilement, puisque les travaux ne peuvent encore commencer. Toutefois, sa priorité reste de mener à bien son projet de reconstruction immobilière, et ce le plus rapidement possible.

Vous promettez à votre cliente une consultation écrite pour le 15/11/2019.

Guillaume SNEESSENS

Ancien président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Conférence
du jeune
barreau



J'Accuse...!

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

8 NOVEMBRE 2019 - 15H

**TRIBUNE OUVERTE AUX AVOCATS POUR DÉNONCER DES SITUATIONS
D'INJUSTICE, DE DISCRIMINATION OU D'INÉGALITÉ**

INSCRIPTIONS : WWW.CJBB.BE • INSCRIPTIONS CANDIDATS : PRESIDENT@CJBB.BE



MIDIS DE LA FORMATION

SEPTEMBRE

10/09/2019

Les décisions de justice à l'épreuve des voies de recours ordinaires : exécutoires par provision de plein droit ?

M^e Céline Grégoire

12/09/2019

La récidive en droit du roulage : étude du problématique article 38§6.

M^e Cavit Yurt et M^e Onur Yurt

24/09/2019

Le mandat de protection extrajudiciaire et la protection judiciaire.

M^e Olivier Renson

26/09/2019

Comment soigner la fin de mes conclusions ? (2ème édition)

M^e Cécile De Boe

OCTOBRE

08/10/2019

MDE - Gestion des ressources humaines.

M^r Thibault Gaudin & M^{me} Anne-Emmanuelle Bourgaux

09/10/2019

SRL et SA : comment choisir depuis le nouveau Code des sociétés et des associations ?

M^e Virginie Bazelmans et M^e Patrick della Faille

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

OCTOBRE

10/10/2019

Questions choisies en matière d'insalubrité de logements en Région de Bruxelles-Capitale.

M^e Sophia Azzoug

22/10/2019

L'avenir de votre patrimoine.

M^{me} Sophie Slits, legal advisor chez Nagelmackers

24/10/2019

MDE - L'avocat et l'opportunité du passage en société.

M^e François Collon

NOVEMBRE

05/11/2019

Actualités en droit pénal.

M^e Dimitri de Beco

07/11/2019

L'accès au Conseil d'Etat: actualité des jurisprudences belge et européenne.

M^e Frédéric Gosselin

12/11/2019

Code de droit économique et B2B.

M^e Olivier Creplet et M^e Alice Dejemeppe

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

19/11/2019

Les élections sociales : les notions clefs.

M^e Erwin Crabeels et M^e Christine Rizzo

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) - de 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 EUR

Avocats inscrits au tableau et autres : 15 EUR

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente d'Avocats.be (sous réserve d'agrément). Une attestation sera remise aux participants le jour même.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement via la page du Jeune Barreau :

<https://cjbb.eventbrite.be> - En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : mdf@cjbb.be

Attention, les Midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

QUATRE SÉANCES LES 11 OCTOBRE, 25 OCTOBRE, 22 NOVEMBRE, 13 DÉCEMBRE 2019 DE 12 H À 14 H
SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A) - BOULEVARD DE WATERLOO, 115 - 1000 BRUXELLES (ENTRÉE VIA LA RUE AUX LAINES)

CYCLE DE FORMATIONS - PERFECTIONNEMENT À L'ANGLAIS JURIDIQUE ET INTRODUCTION AU DROIT ANGLO-AMÉRICAIN

Intervenant : François R. van der Mensbrugghe, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (ULS-B) et à la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège (ULg).

Réparti sur quatre séances, ce cycle de formation a pour objet de présenter les grands principes du droit anglo-américain dans une optique de perfectionnement à l'anglais juridique. La formation s'appuiera pour l'essentiel sur une présentation Powerpoint et un dossier documentaire en langue anglaise. Outre les textes juridiques proprement dits, le fonds documentaire comprendra un glossaire d'une trentaine de pages (anglais-français). La formation sera donnée pour l'essentiel en langue anglaise (avec un résumé en français à la fin de chaque séance). Les participants sont vivement encouragés à interagir en anglais, sans qu'il n'y ait d'obligation.

François R. van der Mensbrugghe est professeur spécialisé en droit comparé et en droit européen. Il publie régulièrement et donne des cours d'introduction au droit anglo-américain et à la terminologie juridique anglaise depuis près de 30 ans.

Une bonne connaissance passive de l'anglais est suffisante pour participer à cette formation.

La participation au colloque donne droit à **8 points** de formation permanente Avocats.be. Une attestation sera remise aux participants le jour même (sous réserve d'agrément).

11 OCTOBRE 2019 - 12H À 14H

Sources du droit et organisation judiciaire des Etats-Unis et du Royaume-Uni, en ce compris une introduction à des traits principaux du droit judiciaire américain : *personal jurisdiction, subject-matter jurisdiction, standing to sue, pleading requirements, notice of appeal, pre-trial motions and post-trial motions...*

25 OCTOBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit des contrats (*Contract*) : éléments constitutifs et contexte de formation (*bargained-for consideration, statute of frauds*) et problèmes afférents : *unconscionability, exculpatory agreements, anticipatory breach of contract, commercial impracticability under the Uniform Commercial Code (UCC)...*

22 NOVEMBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit de la responsabilité civile extracontractuelle (*Law of Torts*) : l'incidence de la faute de la victime sur la faute (*contributory negligence and comparative negligence*), types de dommages-et-intérêts (*compensatory and punitive damages*), modes de rémunération des avocats (*contingent fees*)...

13 DÉCEMBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit de la famille (*Family Law*) : *same-sex marriage*, et *common law marriage*, développements sur la dissolution du lien matrimonial (divorce) et problèmes afférents (*custody, support, recognition of foreign country judgments in the United States...*)

PRIX POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE FORMATION

Stagiaires membres
de la CJBB et étudiants

75 EUR

Membres CJBB
Non-membres CJBB

100 EUR
140 EUR

Prix pour une séance

35 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

**JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 DE 13H30 À 18H - SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A)
BOULEVARD DE WATERLOO, 115 - 1000 BRUXELLES (ENTRÉE VIA LA RUE AUX LAINES)**

LA TEMPORALITÉ DANS LE CONFLIT FAMILIAL : REGARDS CROISÉS ET OUTILS

Sous la coordination de M^e Candice FASTREZ (avocat au barreau de Bruxelles)

Le contentieux familial et ses modes de résolution ont subi, notamment depuis la création du tribunal de la famille, de profondes modifications.

Que ce soit dans le cadre d'un mode alternatif de résolution des conflits ou d'une procédure judiciaire, les différents acteurs de ce contentieux constatent que le temps est devenu un enjeu considérable pour le justiciable. Dans les situations les plus sensibles qui peuvent nécessiter l'intervention de la protection de la jeunesse, cette question est d'autant plus fondamentale.

L'objectif de cet après-midi d'étude est d'identifier, avec tous les praticiens, les conséquences positives et négatives de ce facteur temps et les outils qui permettraient de mieux en appréhender les effets.

La participation au colloque donne droit à **4 points** de formation permanente Avocats.be. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

13h15 : Accueil

Introduction (M^e Cécile HAYEZ, juge au tribunal francophone de la famille de Bruxelles)

13h50

Le temps, allié ou ennemi de la médiation et des MARCS (M^e Julie WOLFF, avocat au barreau de Bruxelles, médiatrice familiale agréée)

14h30

Les outils d'investigations dans le conflit familial : l'intérêt de l'expertise simplifiée (Pascale MONTEIRO BARRETO, juge au tribunal francophone de la famille de Bruxelles)

15h10

L'ambivalence du facteur temps dans l'expertise : un atout et un poids, illustration par la pratique (Vanessa VANDERGOTEN, psychologue expert auprès des tribunaux)

15h50

Pause-café

16h20

L'article 7 de la loi relative à la protection de la jeunesse – État de la jurisprudence depuis son entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017 (Marie BERQUIN, avocat au barreau de Bruxelles)

17h00

Articulation entre le civil et le protectionnel – Enfant mis en danger par le conflit familial – Rôle du ministère public (Julie HELSON et Géraldine VANDEPUTTE, substituts du Procureur du Roi auprès du tribunal de première instance francophone de Bruxelles)

17h30

Table ronde entre les différents acteurs (tribunal de la famille, barreau, Ministère public, experts, et Service d'aide à la jeunesse, en présence de Laurence CARPENT, Conseillère adjointe au Service d'aide à la jeunesse)

18h20

Conclusions (Candice FASTREZ, avocat au barreau de Bruxelles)

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	50 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	60 EUR
Membres CJBB	70 EUR
Non-membres CJBB	90 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

ŒNOLOGIE

Dégustation de vins

3 OCTOBRE 2019 • 19H

Qui n'a jamais été gêné d'être celui qui goûte le vin au restaurant ou, confronté à la carte, embêté d'avoir à le choisir ?

Si vous vous reconnaissez ou, si amateur de vin, vous êtes toujours à la recherche de nouvelles découvertes pour votre palais, inscrivez-vous sans tarder à notre dégustation de vins. La sélection des vins et leur dégustation sera assurée par un sommelier de l'école d'œnologie Inter Wine & Dine fondée par le célèbre œnologue Fabrizio Bucella.

Une sélection de fromages et de charcuteries accompagnera la dégustation.

Prix : Membres : 35 € • Non-Membres : 40 €

Inscriptions : www.cjbb.be



Pour vous sortir de la **Tour de Babel** depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL



VISITE GUIDÉE « ART NOUVEAU »

SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES

Parce que Bruxelles ne se limite pas à son Palais de justice et ses échafaudages mais est également le lieu de naissance du mouvement Art Nouveau, nous vous proposons de parfaire vos connaissances du patrimoine architectural de notre belle capitale.

Au menu : une visite guidée pédestre de la vallée du Maelbeek qui constitue, à la fin du XIX^e siècle, un cadre unique pour l'implantation d'un nouveau quartier résidentiel. Véritable laboratoire de l'architecture de la fin de siècle, ce quartier est conçu comme un théâtre où se déploient des façades aux styles les plus divers, entre éclectisme débridé et Art nouveau, alors à son apogée.

La découverte de l'hôtel Van Eetvelde constituera le point d'orgue de cette visite.

Départ de la visite : Angle du square Marie-Louise et de la rue Ortélius à 1000 Bruxelles

Heure de départ : 14h - Durée de la visite : 2h30

Prix : Membres : 10 € • Non-Membres : 15 € • Enfants -12 ans : 7,5 €

Le nombre de places étant limité, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.

Inscriptions : www.cjbb.be

TOURNOI DE BADMINTON

JEUDI 10 OCTOBRE 2019



Que vous soyez débutant, amateur ou confirmé, enfiler votre maillot et rejoignez-nous pour taper le volant avec vos confrères. La première manche de la coupe de la Conférence 2019-2020 se jouera ici !

On se disputera la première place de la catégorie simple et de la catégorie par cabinet (en double), les infatigables étant encouragés à s'inscrire dans les deux compétitions !

Move Zone Dance Crew

Rue Général Thys 12 - 1050 Bruxelles - 18h45

Prix : 15€ • Inscriptions : www.cjbb.be

PLACE AUX ENFANTS

SAMEDI 19 OCTOBRE 2019

la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages. Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée du palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable est indispensable.

Palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles
de 10h30 à 12h ou de 14h à 15h30
Prix : Gratuit • Inscriptions : www.cjbb.be



chantal | **Traductions**
pul | **France**

Vos traductions juridiques
simples ou certifiées conformes
en toutes langues.

Européennes Orientales
Slaves Asiatiques

Une équipe compétente, disponible
et réactive, constituée d'anciens juristes
et traducteurs experts qui mettent à votre
disposition leur expérience tant
linguistique que juridique.

Tél +33 1 43208474 – Fax 33 1 43203725
contact@cp-traductions.com

www.chantalpule-traductions.com

Conférence
du jeune
barreau



COTISATIONS

MEMBRE EFFECTIF

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

MEMBRE ADHÉRENT

- Conjoint d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50 €
- Membre sympathisant : 50 €

1) Vous pouvez désormais vous faire membre en quelques clics directement sur notre site www.cjbb.be/shop. Ceci vous permettra de recevoir automatiquement les factures relatives aux paiements effectués au bénéfice de la CJBB.

2) Vous pouvez également verser votre cotisation sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la CJBB en mentionnant le nom de l'inscrit à l'aide du bulletin de virement ci-dessous. Nous vous remercions, dans ce cas, de bien vouloir renvoyer ce document complété par e-mail (inscriptions@cjbb.be) ou par fax au 02/519.85.61.



PETIT WEEK-END à *Delft* 27-29 | 09 | 2019

Dès les premiers pas, le charme opère. Elle se laisse découvrir de canaux en ruelles, de places en flèches pointées vers le ciel.

Si Johannes Vermeer y est né et y repose toujours, il n'en a pas connu les terrasses accueillantes et marchés copieusement garnis.

Si la faïence s'y échange encore, elle est aujourd'hui entrée en concurrence avec une vie commerciale foisonnante.

Delft est une heureuse surprise, lovée entre ses voisines La Haye et Rotterdam. Elle est un cocon pour qui souhaite s'y arrêter l'espace d'un week-end.

La Conférence du jeune barreau aura le plaisir de vous y accueillir du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2019.

La Birmanie DU 22 FÉVRIER AU 3 MARS 2020

Présentation du programme du voyage

Mardi 17 septembre à 19h00 - Palais de Justice - Vestiaire des avocats

Par les agences belge et birmane qui nous ouvriront les portes du pays.



INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Jérôme HENRI
Av. R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
T. 02 770 56 24
F. 02 770 52 15
jh@bazacle-solon.eu

RÉDACTEUR EN CHEF

Essya KASTALLY
Av. R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
T. : 02 770 56 24
F. : 02 770 52 15
ek@bazacle-solon.eu

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Nicolat GILLET
Place A. Leemans, 20
1050 Bruxelles
T. 02 343 13 60
F. 02 347 05 65
nicolas.gillet@dewitlawoffice.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

GRAPHISME,
LAY-OUT, COORDINATION
ET CORRECTIONS :

Peek's



SEPTEMBRE

10/09/2019 **MDF**

Les décisions de justice à l'épreuve des voies de recours ordinaires : Exécutoires par provision de plein droit ?

12/09/2019 **MDF**

La récidive en droit du roulage : étude de la problématique de l'article 38, §6.

17/09/2019 **EVENT**

Présentation du grand voyage de la Conférence du jeune barreau.

20/09/2019 **EVENT**

Accueil des stagiaires et visite guidée du Palais de justice et ses alentours.

20/09/2019 **EVENT**

Soirée d'accueil des stagiaires
« Back at the Bar »

24/09/2019 **MDF**

Le mandat de protection extrajudiciaire et la protection judiciaire.

26/09/2019 **MDF**

Comment soigner la fin de mes conclusions ? (2^{ème} édition).

27-29/09/2019 **VOYAGE**

Weekend de la Conférence du jeune barreau à Delft.

OCTOBRE

03/10/2019 **ACTIVITÉ**

Œnologie

05/10/2019 **ACTIVITÉ**

Visite guidée « Art Nouveau »

08/10/2019 **MDE**

Gestion des ressources humaines.

09/10/2019 **MDF**

SRL et SA : comment choisir depuis le nouveau Code des sociétés et des associations ?

10/10/2019 **MDF**

Questions choisies en matière d'insalubrité de logements en Région de Bruxelles-Capitale.

10/10/2019 **SPORT**

Tournoi de badminton.

OCTOBRE

11/10/2019 **COLLOQUE**

1^{er} cycle de formation au perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.

19/10/2019 **EVENT**

Place aux enfants.

22/10/2019 **MDF**

L'avenir de votre patrimoine.

24/10/2019 **MDE**

L'avocat et l'opportunité du passage en société.

25/10/2019 **COLLOQUE**

2^{ème} cycle de perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.

NOVEMBRE

05/11/2019 **MDF**

Actualités en droit pénal.

07/11/2019 **MDF**

L'accès au Conseil d'État : actualité des jurisprudences belge et européenne.

08/11/2019 **EVENT**

Concours « J'Accuse... ! »

12/11/2019 **MDF**

Code de droit économique et B2B.

14/11/2019 **COLLOQUE**

La temporalité dans le conflit familial : regards croisés et outils.

19/11/2019 **MDF**

Les élections sociales : les notions clefs.

22/11/2019 **COLLOQUE**

3^{ème} cycle de perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.



Ne manquez aucun événement de la Conférence !
Abonnez-vous !



“

**Je te forward le débrief
du meeting ASAP.**



**Nous traduisons tout.
Même le français.**

acolad.

**votre partenaire de services
linguistiques dans le domaine
juridique**

Implanté dans 14 pays et sur 3 continents, le groupe Acolad, **leader européen de la traduction professionnelle**, se distingue par son **approche multi-locale** du marché. Avec un **réseau international de 15 000 traducteurs professionnels**, nous vous proposons une large gamme de services linguistiques. Nous prenons en charge vos **actes civils, contrats, brevets, brefs d'assignation, décisions de justice, statuts, traductions assermentées, certification, légalisation et apostille.**

We help you be local everywhere.



300 couples de langues

Une présence multi-locale avec plus de 300 combinaisons de langues proposées



Délais rapides

Une livraison dans les temps pour toutes vos demandes, même les plus urgentes



Prestation haut de gamme

Une équipe d'experts dédiée : chefs de projet et traducteurs spécialisés

**Besoin d'une traduction ?
Contactez-nous.**

legal@acolad.com

01.87.15.67.50

www.acolad.com

a.